

Termes de Référence pour la sélection d'un cabinet de commissariat aux comptes pour l'audit des exercices 2021 et 2022 de l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE).

1. Présentation de l'AMAPPE :

L'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) est une association à but non lucratif reconnue de l'utilité publique qui contribue au développement socio-économique durable du Maroc, elle a été créée le 23 mars 1991, elle a pour la mission de contribuer à la lutte contre la pauvreté auprès des populations démunies se trouvant dans une situation de précarité et de vulnérabilité, particulièrement les femmes et les jeunes, et ce par l'insertion et le développement socio-économique. Forte de ses membres bénévoles, de ses professionnels salariés et de l'appui de ses partenaires, l'AMAPPE est, actuellement, une association « pionnière » dans le domaine de l'insertion économique. Son expérience et son savoir-faire dans l'appui au développement économique lui ont, d'ailleurs, valu l'attribution officielle, le Statut Spécial Consultatif auprès du Conseil Économique et Social (ECOSOC) par l'organisation des Nations Unies, en 2002.

2. Contexte général :

L'AMAPPE reconnaît l'importance cruciale de garantir la transparence, la responsabilité financière et l'efficacité de ses opérations. Dans cette optique, l'AMAPPE souhaite procéder à un audit externe indépendant de ses états financiers et de sa gouvernance pour les exercices 2021 et 2022. Afin de mener à bien cette démarche, l'AMAPPE lance un appel d'offres pour la sélection d'un cabinet de commissariat aux comptes et d'audit.

L'objectif principal de cet audit est de procéder à une évaluation approfondie de la fiabilité des informations financières de l'AMAPPE. Il vise également à identifier les éventuels risques financiers auxquels l'association pourrait être confrontée. Par le biais de cet audit, l'AMAPPE souhaite obtenir des recommandations pour améliorer ses pratiques financières et sa gouvernance et la certification de ses comptes.

Le processus d'audit permettra de renforcer la confiance des parties prenantes envers l'AMAPPE, d'optimiser la gestion des ressources de l'association et de promouvoir une gouvernance efficace et responsable. Les résultats de cet audit contribueront à garantir la crédibilité et la transparence des opérations financières de l'AMAPPE.

3. Objectifs de l'audit :

- a. Vérifier l'exactitude, la fiabilité et la conformité des états financiers de l'AMAPPE pour les exercices 2021 et 2022, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Maroc.
- b. Évaluer l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle interne et de gestion financière de l'AMAPPE, en identifiant les risques financiers potentiels et en proposant des mesures d'amélioration.
- c. Examiner les processus de collecte des données financières, de leur enregistrement et de leur communication, y compris les systèmes de gestion financière et comptable utilisés par l'AMAPPE.
- d. Évaluer la conformité aux réglementations financières, fiscales et légales applicables, ainsi qu'aux exigences des bailleurs de fonds et des partenaires de l'AMAPPE.

4. Périmètre de l'audit :

- a. Examiner les états financiers de l'AMAPPE pour les exercices 2021 et 2022, comprenant le bilan, le compte de résultat et les tableaux des flux de trésorerie.
- b. Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des opérations financières en effectuant des tests d'audit substantifs.
- c. Vérifier la conformité des opérations financières avec les politiques, les procédures et les réglementations en vigueur.
- d. Évaluer l'efficacité des contrôles internes liés aux opérations financières, à la gestion des actifs et à la gestion des risques financiers.
- f. Vérifier les procédures de gestion des ressources humaines, y compris les salaires, les avantages sociaux et les déclarations fiscales.
- e. Vérifier l'inventaire des immobilisations.

5. Livrables attendus :

Le Cabinet livrera au terme de 20 jours, les rapports provisoires comprenant les éléments suivants :

1. Un sous-dossier relatif à l'audit des comptes et de la situation financière de l'AMAPPE au titre de l'année 2021 et 2022 ;
2. Un sous dossier relatif à l'examen du contrôle interne et de sa fiabilité au titre de l'année 2021 et 2022 ;
3. Un sous-dossier des recommandations et un avis sur la sincérité et conformité des comptes au titre de l'année 2021 et 2022 ;
4. Un sous-dossier relatif à l'évaluation des procédures comptables et financières mises en place au titre de l'année 2021 et 2022.

